



Éditorial

«Ma Journée à l'École»



À la suite du lancement de l'appel à projets MAÉ (Ma Journée à l'École) par le Canton de Neuchâtel à fin 2021, la Commune de Val-de-Ruz a fait acte de candidature et a été retenue tout comme les communes de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel et de La Grande-Béroche. Le projet qui est actuellement à l'étude permettra de faciliter la conciliation entre vies professionnelle et familiale pour les familles qui en auront besoin.

Un groupe de pilotage communal a été mis sur pied avec des représentants provenant des domaines associatifs, du parascolaire, de l'enseignement et des représentants du Conseil général. Quatre groupes de travail ont été définis et sont actuellement à l'œuvre pour concrétiser ce projet qui a pour but premier de faciliter la vie familiale en organisant une prise en charge des élèves des cycles 1 et 2, sur l'ensemble de la journée. Cette offre sera bien entendu facultative et sans aucune obligation pour les familles.

Les structures d'accueil parascolaire répondent déjà en partie aux attentes MAÉ et l'offre sera encore développée pour assurer une augmentation des possibilités de repas et la mise en place d'activités dans les différents villages vaudruziens.

Parallèlement, une information a été lancée aux diverses associations sportives, culturelles et de loisirs afin d'identifier dans quelle mesure celles-ci auraient la possibilité ou l'intérêt à s'inscrire dans ce projet, en offrant une prise en charge dès la fin du temps scolaire à des élèves intéressés par leurs activités. Cette opportunité a déjà été saisie par quelques sociétés qui ont répondu à l'appel et cette offre va être concrétisée dans le cadre des groupes de travail avec les sociétés intéressées. Ce projet va ainsi permettre de faire découvrir aux élèves intéressés des activités sportives et culturelles tout en assurant, je l'espère, le recrutement de nouveaux membres à l'avenir pour les sociétés qui ont répondu à cet appel.

Le projet MAÉ est prévu pour une mise en place dès le 1^{er} janvier 2023, avec une période d'affinage des détails en situation réelle pour la rentrée d'août 2023. Des étapes importantes doivent encore être franchies, notamment sur le plan financier. Aussi, j'espère que le bien-être des familles, des enfants et des habitants de notre belle commune soit mis en priorité.

Jean-Claude Brechbühler,
président du Conseil communal

L'affaire de tous

Chaque jour, chacun d'entre nous contribue au bien vivre à Val-de-Ruz. Un «bonjour Madame» à cette passante qu'on ne connaît pas, un «salut les enfants!» aux écoliers qu'on croise sur le chemin du travail, un petit «effort» pour atteindre la poubelle et y jeter son mouchoir usagé, un «nom de Zeus» les dents serrées pour atténuer son mal de dos après avoir ramassé une bouteille en PET laissée sur la chaussée par quelqu'un de trop pressé, etc.

La vie en société comporte un certain nombre de règles, qui sont manifestement des corvées pour certains. D'aucuns doivent même tirer une satisfaction certaine dans la réalisation d'incivilités de toutes sortes. Et celles-ci ne sont plus uniquement une problématique urbaine.

Régulièrement, le Conseil communal est informé de comportements qui ne respectent pas tout ou partie des règles de vie en communauté et porte systématiquement plainte, la plupart du temps contre inconnu (en moyenne, 20 plaintes sont déposées chaque année). Il a néanmoins opté pour des mesures de communication plutôt que la répression contre ces incivilités en tous genres signalées tant par le personnel communal que par des citoyens.

Des actions telles que la campagne «Trier, c'est valorisant», la lutte contre le «littering» (déchets sauvages) de Petrecycling, les initiatives «zéro déchet» ainsi que les chiffres et images du mois jalonnent régulièrement les présentes pages afin de sensibiliser la population. Nonobstant, des dommages aux biens publics continuent d'être perpétrés.

Le dernier en date? L'acharnement répété à vandaliser les panneaux d'information de l'arrêt de bus à Boudevilliers, après les tags à Fontainemelon et une tentative de décrocher ceux de Montmollin. Fruit d'une collaboration entre la Commune et la société Historika SA, ces panneaux ont vu le jour grâce au concours de nombreuses personnes (collaborateurs de la société, soutien de divers acteurs locaux, membres de l'Exécutif, de l'administration, un historien, etc.) dans le but de présenter, outre le plan d'orientation détaillé, un panel d'activités économiques ainsi qu'un historique et descriptif de chacun des villages composant Val-de-Ruz. Il y en a donc un par village et, en contrepartie de la mise à disposition d'un emplacement, Historika SA les a réalisés avec soin, montés et les entretiendra plusieurs années encore.

La société portera-t-elle plainte? On ne peut que l'y encourager car, pour les personnes qui ont contribué à la mise en place de ces panneaux d'information, ces actes gratuits auraient tendance à agacer.

Respect et courtoisie, voilà déjà deux petits actes du quotidien qui améliorent la qualité de vie.

Offres d'emploi

La Commune recherche:

- 1 apprenti employé de commerce CFC (F/H), titulaire d'une maturité gymnasiale (apprentissage en 18 mois), pour la rentrée d'août 2022;
- 1 responsable créanciers (F/H), à 70%, pour le 1^{er} décembre 2022.

Les dossiers de candidature complets, avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats, peuvent être envoyés par courrier électronique à rh.val-de-ruz@ne.ch. Pour toute question, l'administration des ressources humaines renseigne au 032 886 56 31.

L'image du mois



Chaque année, dans le courant de juin, ou en cas de départ de l'un de ses membres, le Conseil communal nomme son bureau en attribuant les fonctions par rotation.

Le nouveau président du Conseil communal, pour l'année 2022-2023, est Jean-Claude Brechbühler, responsable du dicastère éducation, jeunesse et sports-loisirs-culture.

Comme la tradition le veut, une nouvelle photographie officielle est choisie par le président, qui a souhaité pour décor le chaleureux et emblématique site de la piscine d'Engollon, paré depuis quelques semaines du #valderuz.

De gauche à droite: François Cuche, Yvan Ryser, Jean-Claude Brechbühler, Daniel Geiser, Roby Tschopp et Patrice Godat, chancelier.

Trier, c'est valorisant

Les médicaments que l'on n'utilise plus ou qui sont périmés doivent être éliminés selon un procédé spécifique. Il ne faut jamais les jeter à la poubelle ou dans la cuvette des WC, car ils peuvent être très polluants.

En effet, au contact de l'eau, ils se dégradent et forment des microparticules difficiles à éliminer par les stations d'épuration. Ces micropolluants se retrouvent ensuite dans les rivières et causent des problèmes à la faune et à la flore aquatiques.

Il faut les rapporter dans une pharmacie, qui va les identifier, les recycler ou les éliminer de façon sécurisée.

Les médicaments à éliminer sont stockés dans des conteneurs étanches et scellés, ils sont ensuite incinérés à très haute température. Cela évite le dégagement de produits de dégradation toxiques dans l'atmosphère et à travers les résidus calcinés.



Desserte forestière

Le service forestier communal procédera, dès la rentrée scolaire d'août 2022, au-dessus de la route cantonale de La Vue-des-Alpes dans un secteur à forte pente, à des travaux permettant de lier les dessertes forestières entre le chemin Scacchi et le chemin de la Baume.

L'extension de ces chemins (650 m) permet l'accès au sud de deux divisions forestières. Elle supprime le châblage des bois (action de faire dévaler les bois par leur propre poids par manque de desserte), démarche très dangereuse qui cause des dégâts importants au reste du peuplement. Cela contribue aussi à diminuer le bois qui sort sur la route cantonale et la durée de sa fermeture.

L'entretien des secteurs de forêt protectrice situés à proximité est ainsi amélioré. Les dégâts aux arbres et au rajeunissement sont minimisés. La desserte permet de concentrer les passages des machines afin de diminuer le tassement du sol et le dérangement à la végétation.

Lecture publique

La bibliothèque de Fontainemelon sera ouverte la première et la dernière semaine des vacances scolaires. Fermeture estivale du 8 juillet au 7 août 2022.

De nouvelles prestations seront détaillées dans la prochaine édition.

La Suisse bouge

Durant tout le mois de mai 2022, plus de 43 millions de minutes de mouvement ont été accumulées sur l'ensemble du territoire national. Avec plus de 174'000 minutes, Val-de-Ruz a pris une honorable 14^e place dans les communes de plus de 10'000 habitants.

Merci au comité de bénévoles qui a mis en place le programme vaudruzien ainsi qu'à toutes les personnes qui ont accumulé des minutes de mouvement en faveur de leur Commune.

L'édition 2023 se déroulera du 1^{er} au 31 mai.

Pour tout renseignement:
duelintercommunalcoop.ch.

Bilan de la qualité de l'eau potable

Chaque année, la Commune est tenue de publier les informations sur la qualité de l'eau potable. En résumé, l'eau est bien minéralisée avec une dureté moyenne de 27°f (mi-dure à dure). La teneur en nitrates se situe entre 3,6 et 14,6 mg/l, conforme aux normes (max. 40 mg/l) et en baisse par rapport à l'année précédente.

76% de l'eau provient des puits et sources de la Commune. La différence est fournie par des réseaux tiers: SIVAMO, SECH, Neuchâtel et Rochefort. 222 échantillons d'eau traitée ont été analysés. Il y a eu six dépassements de la valeur maximale, non confirmés lors de la deuxième analyse, sans danger pour la santé des consommateurs. Des recherches ont été effectuées sur 294 micropolluants organiques. Plusieurs sources n'ont plus pu alimenter le réseau d'eau potable à cause de valeurs maximales dépassées. Aucun métabolite du chlorothalonil (fongicide) n'a été identifié dans les eaux distribuées au Val-de-Ruz.

La fiche d'information complète sur la qualité de l'eau est disponible sur le site internet communal et quelques conseils pour bien consommer l'eau du réseau sont proposés ci-contre.

Piscines et jacuzzis

L'été a débuté il y a quelques jours, l'occasion de rappeler les bonnes pratiques en matière de permis de construire pour piscines et jacuzzis. Selon leur nature, les démarches sont différentes. Les règlements d'aménagement et des constructions des communes «avant fusion» sont encore en vigueur dans ce domaine.

Le tableau ci-dessous indique le permis de construire à obtenir en fonction du type de bassin.

Type de piscine	Permis de construire
Piscine enterrée	Sanction définitive (architecte)
Les spas posés sur le sol ou semi-enterrés (permanents ou non) avec ou sans système de filtrage de l'eau et leur système de couverture	Minime importance
Les bassins, pièces d'eau et piscines posés sur le sol ou semi-enterrés de 20m ³ ou 18m ² au maximum ainsi que les étangs et les biotopes	Minime importance
Les bassins et pièces d'eau de maximum 3m ³ ainsi que les piscines et pataugeoires pour enfants posés sur le sol et non chauffés de maximum 10m ³	Pas soumis

Par ailleurs, l'emprise au sol des piscines et jacuzzis est prise en compte dans le taux d'occupation au sol.

La demande de permis de construire s'effectue par le biais du Guichet unique (GU) (www.guichetunique.ch). Il incombe aux citoyens et aux entreprises souhaitant déposer des demandes de permis de construire de minime importance de signer un contrat au GU qui donne droit, entre autres, à la prestation *Permis de construire (thème Territoire)*. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet communal, rubrique *Vie quotidienne – Permis de construire*.

Concernant le remplissage des piscines, Viteos SA répond à vos demandes au 0800 800 012. Pour tous renseignements complémentaires, l'administration de l'urbanisme se tient à votre disposition à amenagement.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 21.

Les indispensables de l'été

- Textile
- Ombre
- Chapeau
- Crème solaire
- Lunettes
- Hydratation

Dépistage gratuit de mélanomes, le 2 juillet 2022 à la piscine d'Engollon.

- Absence prolongée: laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire
- 24 heures: temps maxi pour garder de l'eau en carafe
- Goût trop chloré: disparition après 1 à 2h au frigo
- Adoucir l'eau: décongélation pour l'eau froide - ok pour l'eau chaude
- Brise-jet: ok pour les économies d'eau et le nettoyage régulièrement avec du vinaigre
- Gaspillage: consommer responsable = diminuer les besoins en eau d'appoint et préserver les ressources